



Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire

[snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com](mailto:snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com)

Le 06 octobre 2023

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président du CSA,

Vous conviez ce jour les organisations syndicales à un premier CSA-SST. Ça tombe bien..., il y a tant à dire.

Ce CSA-SST se déroule dans un contexte social et économique particulièrement tendu. Avec amertume, les travailleurs et travailleuses se voient appliquer la réforme des retraites, particulièrement injuste à l'égard des femmes, contre laquelle iels se sont particulièrement battus.es et continuent de se battre ; ceci conjugué à un contexte inflationniste inédit. La hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, notamment, n'a d'égal que le niveau des réponses méprisantes de notre administration :

- Refus d'une réindexation du point d'indice sur le taux d'inflation,
- Jeu des primes inégalitaires :
  - nous tenons à rappeler que certaines catégories d'agents, notamment les adjoints.es administratifs.ves, sont toujours injustement exclus.es du CTI,
  - le management au mérite, via le CIA, provoque ressentiment et division dans les équipes,
  - la NBI ne concerne, elle aussi, qu'une certaine catégorie de professionnels.les au mépris du principe intangible d'équité de traitement dans la fonction publique.

Ce CSA porte notamment sur les conditions de travail des agents, ce qui nous amène, UNE FOIS DE PLUS, à déplorer les dégradations de celles-ci :

- La multiplication des défèrements, des recherches d'hébergement souvent vaines, des déplacements éloignés, qui entraîne des dépassements du temps de travail et l'accumulation d'heures supplémentaires, mais aussi stress, fatigue, arrêts maladie, accidents, .... et donc RISQUES PSYCHO-SOCIAUX,
- Les conséquences négatives du CJPM : multiplication des audiences, des écrits, une temporalité contraire au temps éducatif et à la problématique adolescente, qui a pour conséquence une réduction très importante du temps REEL passé avec les mineurs.es

- Le recours TOUJOURS et ENCORE plus important aux agents non titulaires, parfois sans formation spécifique,
- La prolifération des tâches spécifiques qui incombent aux agents : entretiens des véhicules, gestion numérique de l'administratif (frais de déplacements, congés, ...), gestion du secrétariat en l'absence de l'agent dédié,
- La perte d'autonomie pédagogique des professionnels.les,
- La vacance et le turn over INCESSANT des cadres sur quasiment tous les services de la DT Poitou-Charentes interroge l'attractivité et la charge de travail de ces postes, et DESTABILISENT fortement les équipes.
- La vision comptable de notre administration provoque de la violence institutionnelle : comptabilisation des MJIE, sans tenir compte du nombre de mineurs.es concernés.es ; norme des 25 jeunes par éducateur.trice INTENABLE, ...

Face à cette liste non exhaustive de constats ALARMANTS liée à la DEGRADATION des conditions de travail, nous restons inquiets quant aux répercussions de celle-ci sur les agents, mais aussi les mineurs.es et leurs familles.

Nous vous demandons, Monsieur le Président du CSA, de REAGIR face à cette situation qui s'aggrave de jour en jour et n'a que trop duré et d'y apporter des solutions CONCRETES.

Les représentants.es du CSA-T Poitou-Charentes